



Embauche d'un étranger suite à une décision du tribunal administratif

Par **guest12**, le **23/12/2011** à **17:17**

Bonjour,

j'ai une question un peu différente.

j'ai fait demande de requalification de mon contrat auprès du prudhom et passer de temps partiels à temps plein, y'a pas de souci concernant ce point vu que j'ai déjà les éléments qui obligent l'employeur à faire cette démarche .

le problème c'est que en étant étudiant étranger je n'ai pas le droit de travailler à temps plein donc je dois faire les procédures de changement de statut à la préfecture et vu la situation actuelle du travail et surtout la circulaire du 31 mai concernant les changements de statut ; je peux être sûr que ma demande sera rejetée .

je voulais savoir que si je fais un recours au tribunal administratif , est-ce qu'il prendra en compte la décision du prudom.

cordialement